



Réduction préavis 1 mois avec préavis déjà en cours

Par NeHSan

Bonjour, je souhaiterais avoir de l'aide concernant mon préavis pour départ de location. Je suis dans une zone non tendue, donc préavis de 3 mois. Ayant trouvé un autre logement j'ai donné mon préavis de 3 mois le 17/07. Cependant, entre temps j'ai reçu la lettre de licenciement le 01/08 qui me permet de réduire le préavis à 1 mois. Ma question est: est ce que la date du fin est avancé au 17/08 (ce qui ferai 1 mois) ou alors c'est 1 mois à partir du 01/08 avec la fin le 31/08 ?

Merci d'avance.

Par janus2

Bonjour,

Il vous faut renvoyer une lettre de congé à votre bailleur en justifiant votre droit à préavis réduit. Le nouveau préavis d'un mois commencera à la réception de votre lettre par le bailleur.